

SAVE

SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

Versailles, le 8 juillet 2019

Association agréée protection environnement Siège social : Maison des Associations 2 bis, Place de Touraine 78000 VERSAILLES

Internet: www.save1.fr

Analyse SAVE du dossier présenté dans le cadre de l'Enquête publique de déclaration d'utilité publique pour la ZAC de Satory Ouest Juin Juillet 2019

Contribution SAVE n°2

Document présenté dans l'Enquête concernant l'assainissement semble ancien et ne tenant pas compte d'études récentes

Le dossier 46 présenté sur le site de la préfecture (**Annexe 13 de l'Etude d'impact**), est daté d'aout 2015.

Le document du Cabinet SAFFGF intitulé

Étude de faisabilité de l'assainissement des eaux usées du futur quartier Satory-Ouest Document de synthèse

Le dossier comporte 67 pages. Il est rédigé de façon très méthodique et explicite fort bien 5 hypothèses différentes pour traiter l'assainissement de Satory Ouest (une sixième hypothèse étant éliminée).

Il fait une recommandation pour une solution vers la nouvelle usine du Carré de réunion en combinant les besoins de Satory Ouest et ceux de SQY. L'investissement nécessaire est estimé à 2,12 M Euros, les coûts de gestion-exploitation seraient « élevés » sans précisions.

Curieusement l'étude n'aborde pas certains points :

- *La desserte des 3 zones militaires nord le long de la RN qui reçoivent suivant le dossier environ 600 personnes en postes de travail permanent (aucune canalisation, aucun débit ?).
- *La desserte actuelle de la partie Est de Satory, habitée par environ 5000 personnes

L'étude évoque des besoins complémentaires réputés nécessaires mais à financer. Elle présente des inconvénients de la solution retenue sans exposer des propositions de réponses

Association déclarée à la Préfecture des Yvelines, inscrite sous le n°0784004371
Association agréée pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral 2017 089-0002 du 30/03/2017
Cont. SAVE 2 v1
Page 1/2

aux risques énumérés (en page 55 du document). A l'évidence il faudra établir un protocole particulier entre CASQY et VGP pour traiter financièrement les dédommagements de l'utilisation éventuelle d'un réseau à ce jour CASQY ? , ce qui a probablement une relation avec les calculs de redevances imputés à la CASQY.

Relevons une forte interrogation (page 47 du document) sur le collecteur à remettre en état sur l'avenue de Sceaux, voie qui devient majeure pour les transports en commun dans le nouveau plan de circulation Phébus de 2019. Notons également le collecteur à installer sous la voie dédiée reliant la place des Francine à la gare Routière du PEM des Chantiers.

Le 1 juillet 2019 lors d'une réunion CSSPL HYDRAULYS les associations présentes ont appris qu'une nouvelle Etude de faisabilité avait été lancée en 2017 intégrant outre le besoin ZAC Satory Ouest la rénovation du collecteur Versailles Sud justement utilisé pour conduire les flux vers l'usine du Carré de réunion. Cette réhabilitation avait été estimée lors du DOB HYDRAULYS de 2018 à 18,2 Millions d'Euros. Un chiffre largement supérieur a été évoqué lors de la réunion du 1 juillet sans que nous disposions de plus d'information, ni des parts imputables à HYDRAULYS d'une part et à Versailles d'autre part (réseau municipal en gestion propre).

Ce constat nous conduit à poser les questions suivantes :

- 1) Pourquoi l'étude de faisabilité lancée en 2017 et finalisée à mi 2018 n'est pas affichée dans le dossier de la présente enquête publique alors que manifestement le projet de ZAC Ouest a une influence sur le dossier. Seule l'étude partielle de 2015 est communiquée.
- 2) Comment seront traités entre l'EPAPS aménageur de la ZAC, le syndicat HYDRAULYS, la ville de Versailles la répartition des apports de fonds en investissement sur le projet ? Et les amortissements éventuels qui vont suivre ? Avec effets éventuels sur les prix imputés aux consommateurs desservis par HYDRAULYS.
- 3) Quels sont les coûts additionnels de gestion qu'il faudra prendre en compte dans l'exploitation annuelle HYDRAULYS (et celle de la Ville de Versailles, service assainissement), une fois la réception des installations faites, coûts qui devront être supportés par tous les consommateurs dans leur facture annuelle ?
- 4) Subsidiairement, pourquoi l'étude des débits n'évoque pas Satory Est, ni les établissements militaires de Satory Ouest?
- 5) Comment est prise en compte la sensibilité de la zone PEM Chantiers Avenue de Sceaux (et? Av. Leclerc puis rue Orangerie) du fait de la nouvelle structuration des transports en commun avec le risque de chantiers longs perturbateurs des circulations.
- 6) Quels seront les temps nécessaires à la finalisation des plans puis à la réalisation des opérations de modernisation jusqu'à la mise en exploitation indispensable pour les premiers habitants du quartier Lisière.